



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

financement

Question écrite n° 67436

Texte de la question

M. Jacques Kossowski attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'avenir des retraites en France. Récemment, une étude prospective a été réalisée sur ce thème par la revue « Futuribles » avec le concours de l'observatoire des retraites et de la Caisse des dépôts. Ce travail sérieux conteste l'hypothèse généralement admise que le système socio-économique pourrait être pérenne à l'horizon 2040. En effet, il semble que notre pays aura sans doute à affronter les conséquences d'un vieillissement démographique plus prononcé et plus brutal que prévu initialement. De plus, le plein emploi va rester fortement improbable d'ici à 2020. Quant à la pratique actuelle des pré-retraites, elle apparaît comme difficilement inversable en quelques années. La conjonction de ces paramètres fait donc redouter une crise grave et implique que des mesures d'urgence soient désormais prises par le Gouvernement. Il convient en particulier d'aligner les régimes spéciaux sur le régime général. Des fonds de capitalisation avec une fiscalité appropriée doivent être créés. Il s'avère aussi nécessaire de faire un effort en matière de formation professionnelle, notamment pour les moins de trente-cinq ans, afin que ces actifs soient bien préparés en vue de leur activité future. Enfin, pourquoi ne pas envisager la possibilité de cumuler retraite et activité professionnelle au travers, par exemple, d'un système de retraite progressive s'accompagnant d'un allègement des charges sociales sur les salariés vieillissants ? Il lui demande quelles mesures elle compte rapidement prendre pour sauvegarder les futures retraites de nos jeunes générations. Si rien n'est fait, ces dernières seraient en droit de reprocher à l'Etat son imprévoyance et son immobilisme coupable.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Kossowski](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67436

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5879